

Demande de subvention dans le cadre de « l'accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » - IUT de Toulouse-Auch-Castres.

Conseil d'administration du 21 septembre 2020

Délibération 2020/09/CA-072

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée » du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention à la Région Occitanie dans le cadre du dispositif SRESRI « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » 3^{ème} vague, année 2020 concernant les projets suivants :

- Site d'Auch pour un montant de 57 000 €;
- Site de Castres pour un montant de 117 000 €;
- Site de Toulouse pour un montant de 177 430 €.

Toulouse, le 21 septembre 2020 Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote: 0